

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DSDEN84/20-856-53 du 08/06/2020

**BOURSES DE LYCEE - PROCEDURE DE SUSPENSION DE LA BOURSE AU MERITE - ANNEE
SCOLAIRE 2020-2021**

Références : Décret n°2016-328 du 16 mars 2016 – article D.531-40 - Circulaire ministérielle n°2016-131 du 26 août 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs - Mesdames et Messieurs les directeurs des lycées privés

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire académique relative à la procédure de suspension de la bourse au mérite pour l'année scolaire 2020-2021, accompagnée d'une annexe.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Avignon, le 29 mai 2020

POLE ACADEMIQUE DES
BOURSES NATIONALES

Dossier suivi par
Stéphanie ARIZZOLI
Téléphone
04 90 27 76 16
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
stephanie.arizzoli
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs
Mesdames et Messieurs
les directeurs d'établissement privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

Objet : Suspension bourse au mérite - année scolaire 2020-2021

Réf. : Décret n° 2016-328 du 16 mars 2016 – article D.531-40
Circulaire n°2016-131 du 26 août 2016

Le versement de la bourse au mérite est subordonné à l'engagement de l'élève à poursuivre avec assiduité sa scolarité jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel. Les élèves qui ne satisfont pas aux obligations d'assiduité ou dont les efforts fournis et les résultats scolaires sont jugés très insuffisants par le conseil de classe, peuvent se voir suspendre le bénéfice de ce complément de bourse par le directeur académique des services de l'Éducation nationale. Toutefois, le reversement des sommes déjà perçues n'est pas exigé.

Pour les élèves concernés par ces dispositions, il vous appartient de m'adresser avant le **15 octobre 2020**, pour décision de suspension de paiement à compter de la rentrée scolaire 2020, l'imprimé « demande de suspension bourse au mérite » joint en annexe, accompagné d'un avis circonstancié et des deux premiers bulletins trimestriels de l'année scolaire 2019-2020.

La période du 16 mars 2020 au 3 juillet 2020 n'est pas à prendre en considération pour une demande de suspension de la bourse au mérite.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, si un élève boursier au mérite ne satisfait pas aux exigences attendues, vous pourrez également m'adresser une demande de suspension.

Christian PATOZ

DEMANDE DE SUSPENSION BOURSE AU MERITE

Références : Décret n°2016-328 du 16 mars 2016 - article D.531-40
Circulaire n°2016-131 du 26 août 2016

Pôle académique des bourses
nationales

Dossier suivi par
Stéphanie ARIZZOLI
Téléphone
04 90 27 76 76
Mél
stephanie.arizzoli
@ac-aix-marseille.fr

Fax
04 90 27 76 38

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Je soussigné (e), Monsieur, Madame....., chef d'établissement
de....., demande la suspension de la bourse au mérite de
l'élève désigné ci-dessous.

NOM et prénom du boursier:

Etablissement :

Classe fréquentée :

Motif :

- Ne fournit pas des efforts nécessaires
- Ne fréquente pas régulièrement les cours
- Présente des résultats manifestement insuffisants
- Se trouve en position de redoublement
- Autre motif à préciser :.....

Joindre obligatoirement un rapport circonstancié justifiant la demande de suspension de la bourse au mérite, accompagné des deux premiers bulletins trimestriels de l'année scolaire 2019-2020.

Fait le à
Le Chef d'établissement

Décision du directeur académique :

- Suspension de la bourse au mérite
- Maintien de la bourse au mérite

Fait à Avignon, le

Le directeur académique des services de
l'Éducation nationale de Vaucluse

Christian PATOZ